

# CONTRÔLE DES MOUCHES CHEZ LES ANIMAUX D'ÉLEVAGE



Les insectes piqueurs peuvent avoir de sérieuses conséquences sur le rendement des animaux d'élevage et sur leur bien-être. Des attaques constantes par des insectes piqueurs peuvent réduire le gain de poids chez le bœuf, le porc et la volaille, ainsi que réduire les rendements laitiers et d'autres rendements d'exploitation d'élevage. UAP Canada Inc. offre aux producteurs d'animaux d'élevage plusieurs options pour contrôler les insectes dans leurs bâtiments d'élevage et pour l'application directe sur certains animaux.

**POUNCE®** est homologué pour être utilisé dans les bouvieries, les étables à vaches laitières, les poulaillers et les étables pour le contrôle des mouches communes et des mouches piquantes des étables. Il peut être utilisé comme traitement superficiel à effet rémanent à un taux de 5,2 L/1 000 L ou de 25 ml par 5 L appliqué à raison de 5 L de solution vaporisée par 100 m<sup>2</sup>. Ne pas appliquer directement sur les animaux. Dans les laiteries, n'appliquer le produit que quand celles-ci ne sont pas en activité et laver en profondeur toute la vaisselle laitière avant la reprise des activités. À la fin de l'été, les calliphores peuvent être contrôlées en mélangeant 130 ml de produit dans 10 L d'eau et en appliquant le mélange à l'extérieur des bâtiments, sur les cadres de fenêtre et les soffites et à l'entour de ceux-ci (utiliser environ un mélange de 10 L par 100 m<sup>2</sup>).

**POUNCE®** peut aussi être utilisé en application topique sur les bovins à viande, les vaches laitières non lactantes et les volailles. Pour lutter contre les mouches des cornes, les mouches faciales et les mouches noires, suivre le mode d'emploi de l'étiquette du produit.

**DIBROM®** contrôlera les moustiques, les moucherons et les mouches communes adultes près des pâturages et des parcs d'engraissement des animaux d'élevage incluant les pâturages de bétail laitier. Utiliser le produit à raison de 110 ml à 275 ml/ha (45 ml-110 ml/acre), diluer de 1,5 L à 3 L dans 100 L d'eau et appliquer 9 L de solution vaporisée/ha (2 gallons/acre) par voie aérienne. Le produit peut être utilisé en présence des animaux.

**DIBROM®** peut aussi être appliqué par pulvérisation d'ambiance dans et près des étables à vaches laitières, les porcheries et les poulaillers en utilisant 3 ml dans 1 L d'eau. Pulvériser le mélange à l'entour de la zone à traiter, sans l'appliquer directement sur les animaux. **DIBROM®** peut aussi être utilisé dans des appâts secs ou humides (consulter l'étiquette pour les détails).

**DDVP 20% EC** est utilisé comme vaporisation superficielle dans les étables d'élevage en utilisant une solution de 0,5 % (5 L de mélange vaporisé/100 m<sup>2</sup>). Faire sortir les animaux des bâtiments et fermer les portes et les fenêtres pour permettre le contrôle des insectes. Ne pas utiliser dans les laiteries. **DDVP** peut aussi être appliqué en mélange avec du sirop de maïs sur les bovins laitiers, les bovins à viande et les chevaux pour lutter contre les mouches faciales. Employer un mélange de 5 ml de **DDVP** + 85 ml d'eau + 85 ml de sirop de maïs. Appliquer 5,5 ml de ce mélange sur le front de chaque animal.

**LAGON®** peut être utilisé dans les étables de vaches laitières, les porcheries, les étables à veaux, les poulaillers et les autres bâtiments de ferme en pulvérisation résiduelle sur les plafonds, les murs et les cornadis quand les animaux ne sont pas à l'intérieur des bâtiments. Utiliser 250 ml de **LAGON** dans 10 L d'eau pour mouiller jusqu'au ruissellement (approximativement de 5 L à 6 L de solution par 100 m<sup>2</sup>).

**MALATHION 500EC** contrôle les mouches communes et les mouches piquantes des étables lorsque appliqué par pulvérisation à l'extérieur. Des gratte-dos peuvent être utilisés pour les bovins laitiers et à viande (y compris les animaux en lactation) pour traiter le bétail en utilisant 1 L de produit dans 25 L de diesel ou de mazout. Ne pas utiliser sur des animaux de moins d'un mois ou dans les 30 jours précédant l'abattage. Dans les étables d'animaux d'élevage, les mouches piquantes des étables peuvent être contrôlées en vaporisant sur les murs, les plafonds et les fissures une solution composée de 120 ml à 190 ml de produit et de 10 L d'eau.

**Pour plus de renseignements, communiquer avec votre représentant local d'UAP Canada ou visiter notre site Web à [www.uap.ca](http://www.uap.ca) pour consulter les étiquettes de produit. Toujours lire et suivre le mode d'emploi du produit.**